

GROUPE "VECU DU SERVICE NATIONAL"

Présidente : Mme Brigitte LABATUT-CHABAUD
Rapporteurs : M. Damien CESSÉLIN
M. Antoine DELABRIERE

LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

Pour la session 1998-1999, le groupe Vécu s'est vu confier le thème d'étude :

"Observation des journées d'appel de préparation à la défense (J-APD), afin de participer à l'enrichissement de celles-ci, et suivi de la mise en place de la chaîne visant, en aval de cette journée, à remédier aux handicaps détectés chez les jeunes en difficulté".

Avant-propos

Rappelons que la journée d'appel de préparation à la défense a pour premier objectif de donner à l'ensemble des jeunes une **information aussi complète que possible sur la défense** - ses enjeux, ses objectifs, ses missions, son organisation et les différentes tâches à caractère militaire pour lesquelles les forces armées se préparent - en prolongement de l'enseignement sur la défense dispensé par l'éducation nationale.

Par ailleurs, la **vérification des données du recensement** donne à cette journée une autre dimension, à la fois militaire et civique, en rendant possible, si cela s'avérait nécessaire, un rétablissement éventuel de la conscription, et, notamment, la mise à jour des fichiers pour l'inscription automatique sur les listes électorales.

La journée a également une **dimension sociale**, par les tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

La J-APD concernera bientôt tous les jeunes de la Nation - y compris les filles. Elle pourrait donc constituer un formidable temps de repérage et d'observation de l'état

général de la jeunesse française, si elle disposait de plus de temps et de moyens plus importants, notamment en personnels.

C'est ce qui sera montré dans la deuxième partie de ce rapport, consacrée à la chaîne visant, en aval de cette journée, à remédier aux handicaps détectés chez les jeunes en difficulté, **après une première partie centrée sur la journée elle-même.**



I. OBSERVATION DES JOURNEES ET PROPOSITIONS POUR ENRICHIR LA J-APD.

Outre les auditions auxquelles il a procédé, **le groupe a principalement travaillé à partir de l'observation directe du déroulement des journées.** A cet effet, deux séries de visites ont été organisées, la première en novembre, la seconde en mars et en avril. Au total, 24 membres de la Commission se sont portés volontaires. Ils se sont rendus sur 23 sites, parmi lesquels 22 sites militaires - des trois armées et de la gendarmerie - et 1 site civil ; 16 en Ile-de-France, 1 en Picardie, 1 en région Centre, 1 en Haute Normandie, 2 en Basse-Normandie et 2 en région Rhône-Alpes.

Il a été demandé aux participants d'adopter une attitude d'observation, sans déranger le déroulement des sessions, l'objectif étant de se faire une idée de la réactivité des jeunes au programme de la J-APD, qu'elle se manifeste par des questions ou, le cas échéant, par des contestations. Le déjeuner a toujours été mis à profit pour dialoguer avec les animateurs et les appelés. Dans certains cas, il a également été possible d'assister aux entretiens de fin de journée avec les jeunes en difficulté.

I.1. L'information et la communication.

Un livret, intitulé *Des obligations, des choix*, est remis à tous les jeunes au moment du recensement. Un autre livret, *A votre service*, est remis pendant la journée APD, ainsi que la brochure de l'ONISEP, quand il n'y a pas de rupture de stock; par ailleurs, un fascicule, *Les forces armées de la France*, est mis à la disposition de tous. Il est aussi en projet d'élaborer un CD-Rom, dans lequel on insisterait sur les métiers de la défense et les forces armées.

Ces documents sont des outils de communication précieux pour informer sur la J-APD, mais aussi sur les perspectives offertes aux jeunes par les armées.

a) Pour une meilleure participation de tous.

Cependant, l'information n'est pas toujours complète, accessible et conforme aux objectifs réels de la J-APD. Dans leur majorité, si ce n'est par le vécu de leurs copains, les appelés ne connaissent pas véritablement les objectifs de la journée à laquelle ils sont convoqués. Ils n'ont donc pas la possibilité de s'y préparer. C'est dommage, car cela leur permettrait de réfléchir à des questions ou de se renseigner sur les différentes possibilités de souscrire un volontariat, pour ceux qui le souhaitent. Le jour venu, cela favoriserait la participation des jeunes.

- **Lettre d'une haute autorité de la République.**

Dans un souci de clarté, une lettre signée par une haute autorité - le Président de la République ou le ministre de la défense - pourrait être envoyée avec la convocation, puis lue, en début de séance, par les intervenants. Elle constituerait le cadre de référence de la J-APD.

Cette lettre pourrait reprendre les termes employés par le ministre de la défense : la journée d'appel de préparation à la défense "doit susciter une prise de conscience des devoirs de tous au regard de l'effort de défense nationale et renforcer la volonté de partager un destin commun".

Elle aurait pour finalité :

- de positionner la journée dans le parcours citoyen (enseignement des principes de défense à l'école, obligation de recensement à seize ans, J-APD) ;
- de présenter ses trois objectifs (rappeler des éléments d'instruction civique, susciter des volontariats, identifier les jeunes en difficulté).

- **L'esprit de la J-APD.**

Pour informer sur l'esprit de la J-APD, il semble aussi indispensable de renforcer la communication en s'appuyant sur des relais institutionnels et associatifs, par exemple :

- le ministère de la défense, le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la jeunesse et des sports, le ministère de l'emploi et de la solidarité, le ministère de l'agriculture, etc ;
- la délégation interministérielle à l'insertion des jeunes (DIJ), le centre d'information et de documentation des jeunes (CIDJ), l'ONISEP, etc ;
- le tissu associatif (parents d'élèves, lycéens, insertion des jeunes, etc.).

b) Pour qu'il reste quelque chose de la journée.

- **Distribuer à tous une plaquette.**

A la fin de la J-APD, il semble nécessaire de *délivrer à chacun une plaquette résumant le contenu de la journée* et rappelant non seulement l'engagement citoyen qu'elle constitue, mais aussi la possibilité pour les jeunes en difficulté de prendre contact avec les structures adaptées.

Le manuel intitulé *Raconte-moi...la conscription ou le nouveau service national*, préfacé par le ministre de la défense, publication privée éditée en février 1999 dans la Collection du citoyen, peut en partie servir à cet effet. Il serait délivré à l'issue de la journée avec le certificat de participation.

- **Organiser une deuxième rencontre facultative.**

On constate une demande et un regret des jeunes à la fin de la J-APD, notamment chez ceux qui pourraient souhaiter, même ultérieurement, des informations plus précises sur les armées. **Ainsi, en fin de journée, deux ou trois jeunes s'attardent quelques minutes pour poser des questions. Une journée consacrée à ces derniers pourrait être organisée.**

Lors de cette deuxième rencontre, l'accent serait mis sur une armée particulière, suivant *les desiderata* des jeunes, et sur les différentes possibilités d'implication dans les armées :

- préparations militaires
- engagement
- volontariat
- réserve.

I.2. Le déroulement de la journée.

a) Les distances et l'accès au site.

Dans la mesure où 90% des sites sont militaires et où certaines régions deviennent des déserts militaires, il peut exister une inadéquation entre la répartition démographique et l'implantation des unités. Par endroit, la DSN (direction du service national) a beaucoup de difficultés à convoquer les jeunes, car il n'y a pas de site à proximité.

Le groupe souhaiterait que les jeunes soient convoqués au plus près de chez eux, tout en étant conscient que la présence de jeunes du même quartier peut poser des difficultés, non seulement d'attention mais aussi de discipline.

Sans se faire d'illusion sur la possibilité de brassage social des appelés, sur une journée, il semble que le mode de convocation actuel est le plus adapté. *A tout le moins peut-on suggérer qu'en province, les distances soient mieux prises en compte.*

Par ailleurs, le choix de base étant de faire au plus proche des jeunes pour leur éviter les déplacements, il serait intéressant *d'ouvrir des sites permanents afin de programmer des journées APD en continu, du lundi au samedi.*

Aux abords de certains sites, un **système de fléchage** efficace a été mis en place. *Cette mesure devrait être généralisée lorsque l'accès est difficile.*

En outre, *la Commission émet le vœu qu'en aucun cas les jeunes n'aient à supporter les frais de transport* de leur domicile au lieu de convocation, ce qui peut conduire certains jeunes en situation d'exclusion à ne pas répondre à l'appel. Le problème se pose notamment en province, dans les régions où le réseau de chemin de fer est le moins dense.

b) L'heure d'attente du matin.

Le constat est unanime : *l'heure perdue entre huit heures trente et neuf heures trente doit être utilisée à quelque chose*, d'autant que la Commission suggère l'intégration d'éléments complémentaires dans la journée : détection d'autres handicaps, entretien individuel pour chacun, visite de site.

Certains membres du groupe Vécu ont préconisé qu'un film soit projeté en accès libre pendant les formalités administratives. Un *contact direct entre l'équipe d'animation et les jeunes* placés sous sa responsabilité semble préférable.

c) Les conditions d'accueil.

Les membres du groupe Vécu ont appris que leur proposition, émise en milieu de session, pour harmoniser les conditions d'accueil sur les différents sites, a été prise en compte, dans une note du ministre de la défense, adressée fin avril au comité de pilotage interarmées (CPIA).

d) Les conditions matérielles.

Il conviendrait que des directives soient données pour *qu'une prestation minimum et homogène* soit assurée en ce qui concerne la boisson et les coupe-faim.

e) La pédagogie.

• Evaluation du contenu pédagogique.

Une évaluation du contenu pédagogique de la valise J-APD auprès des jeunes et des intervenants a été réalisée sur plusieurs mois d'utilisation depuis le démarrage du système, le 3 octobre 1998.

Les données obtenues ont été exploitées par la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOd), et les résultats présentés en avril 1999, puis transmis à la Commission en fin de session.

Les avis recueillis rejoignent les observations faites par les membres du groupe Vécu et confortent les propositions et recommandations de ce rapport.

• Améliorer le rythme de la J-APD.

Les jeunes, y compris parmi les étudiants, ont parfois estimé qu'il y avait **des répétitions entre les films, les transparents et les commentaires des intervenants**. Ils

montrent un intérêt croissant allant du premier au quatrième module, car ils sont plus réceptifs aux aspects concrets qu'aux concepts.

Les films sont bien construits et complets. Ils répondent bien à deux objectifs sur trois : l'information civique (enjeux et objectifs de la défense nationale, organisation et missions des forces armées) et le souci de susciter des volontariats :

- le film définissant les contours de l'identité française est bien perçu, sans doute parce qu'il met l'accent sur la diversité des origines des citoyens français ;

- le film sur le devoir de mémoire est très apprécié. Les jeunes sont particulièrement attentifs et le questionnaire d'évaluation le prouve.

- quant au film sur les métiers de la défense, un observateur de la Commission a souligné "qu'il donne envie".

Les seuls films qui fassent mal passer le message sont finalement ceux concernant les préparations militaires et les réserves, d'autant qu'avant leur projection, on ne parle pas du tout de ces participations à la défense. C'est particulièrement regrettable pour les réserves, qui sont censées jouer un rôle permanent et actif dans le nouveau format des armées. A cet égard, la présence d'un intervenant réserviste devrait être systématiquement exploitée et servir d'exemple.

Un effort particulier doit être apporté à la distinction entre les notions de préparation militaire, de volontariat, d'engagement et de réserve. En effet, la réussite du volet militaire de la J-APD repose sur la capacité des armées à proposer des portes d'entrée dans les armées et à décrire l'éventail des carrières, sans faire de confusion.

A contrario, il n'est sans doute pas nécessaire d'entrer dans tous les détails dont regorgent les transparents. Connaître la date de création d'Interpol ou les grades dans les différentes armées n'est peut-être pas nécessaire. En tout cas, **une telle masse d'informations brouille les messages fondamentaux que les intervenants sont chargés de délivrer.** A cet égard, le groupe Vécu a noté avec satisfaction que les intervenants ont tendance à se détacher peu à peu des transparents, que certains, lors des premières J-APD, s'astreignaient à présenter dans leur totalité.

- **Pratiquer une pédagogie plus vivante.**

Si l'attention des jeunes est bonne l'après-midi, ils se montrent souvent amorphes en début de matinée, avec des modules trop théoriques et trop denses. Les jeunes regrettent notamment de ne pas voir d'armes, de véhicules, d'avions ou de matériels militaires réels.

La réactivité s'améliore nettement lorsque les jeunes gens sont sollicités et écoutés. De plus, quand l'un d'eux pose des questions et s'intéresse, il exerce souvent un effet d'entraînement sur le groupe. Les intervenants qui ont pris appui sur les questions posées par des appelés ont dynamisé la journée.

Enfin, *les cadres et intervenants devraient systématiquement profiter des pauses et du déjeuner pour se rapprocher des jeunes et établir des contacts individuels.*

f) Les intervenants.

• La préparation.

A travers les retours d'expérience rédigés par les différents observateurs, il apparaît que **l'opinion que l'on se fait de la J-APD dépend du site d'accueil, mais surtout de la qualité de la prestation des intervenants**, laquelle n'est d'ailleurs pas liée à la qualité de cadre d'active ou de cadre de réserve. Leur préparation est donc déterminante.

Le système des intervenants occasionnels nécessite une formation initiale et continue solide, afin de permettre aux cadres de dynamiser leur prestation. Il est indispensable d'éviter la désignation de personnels d'encadrement et d'intervenants non motivés ou inexpérimentés. En tout état de cause, les intervenants doivent être conscients qu'il est essentiel que les jeunes sortent de la journée en sachant distinguer préparations militaires, engagements, volontariat et réserve.

La journée de formation doit permettre une première prise de contact du binôme d'intervenants, en vue d'une préparation concertée, au moins pour la première prestation.

• Le binôme active-réserve.

Il paraît nécessaire d'insister sur le fait qu'il est souhaitable de respecter partout l'intervention en binôme active-réserve. Lors de certaines sessions, notamment en Ile-de-France, la Commission a constaté que l'encadrement était exclusivement constitué de cadres d'active. Dans le même temps, de nombreux officiers et sous-officiers de réserve, quoique volontaires, n'ont pas eu l'occasion de participer à une J-APD. D'autres n'ont officié qu'une ou deux fois, parfois plusieurs mois après avoir suivi la journée de formation.

Le binôme présente pourtant un double intérêt. Premièrement, c'est le meilleur moyen **d'introduire le volet réserve présenté au cours de la journée**, de donner aux jeunes une illustration de la diversité et de la complémentarité des profils et de valoriser le statut de réserviste. Par surcroît, c'est une façon parmi d'autres **d'habituer les militaires d'active au travail en commun** tel qu'il existera dans l'armée professionnelle, dont la réserve est l'une des composantes.

g) La formation des groupes.

Bien que les membres comprennent qu'un brassage des jeunes appelés ne peut être véritablement réalisé en une seule et unique journée, la majorité d'entre eux considère que *la répartition des jeunes en fonction de leur niveau scolaire serait une erreur*.

h) La discipline.

Les jeunes s'attendaient manifestement à un régime plus dur. Cela sera-t-il toujours vrai pour les générations futures ?

Quoi qu'il en soit, *il faudra réfléchir à la gestion du problème des retards*, car dans certains centres, les jeunes gens arrivant après le début de la projection du premier film sont encore autorisés à intégrer le groupe. Cette souplesse excessive, qui ne manquera pas d'être connue, risque de nuire à la ponctualité des appelés.

i) Le cas des résidents à l'étranger.

La mise en place de sites à l'étranger, dans les pays où se trouvent des ressortissants français, est du ressort des adjoints consulaires. Dans le texte de loi du 28 octobre 1997, portant réforme du service national, l'article L. 1 14-8 stipule : «Les Français âgés de moins de vingt cinq ans qui résident à l'étranger participent, sous la responsabilité du chef de poste diplomatique ou consulaire accrédité, à l'appel de préparation à la défense aménagé en fonction des contraintes de leur pays de résidence».

La Commission aimerait savoir comment s'articule cette journée avec l'attaché de défense de l'ambassade de France du pays de résidence et quel retour d'expérience la DSN peut aujourd'hui en avoir. Les jeunes Français résidents à l'étranger ne doivent pas manquer cette étape du parcours citoyen, à l'heure où les réformes vont bon train en France et en Europe, dans un monde où l'insécurité augmente et les conflits s'étendent.

I.3. Besoin d'information réciproque.

Dans le cas où la Commission Armées-Jeunesse continuerait à travailler sur la J-APD, il serait extrêmement souhaitable, et normal, qu'elle soit régulièrement informée par les organismes du ministère de la défense en charge de cette journée : DSN, CPIA,

I.4. Le suivi de l'évolution de la J-APD.

La demande de créer une commission d'évaluation de la J-APD, qui la contrôlerait et en assurerait la qualité, semble s'imposer, afin d'optimiser cette journée et d'en tirer les meilleurs enseignements possibles. Cette création s'inscrirait dans le cadre de la recherche d'un label de qualité pour le parcours citoyen.



II. SUIVI DE LA MISE EN PLACE DE LA CHAÎNE VISANT, EN AVAL DE LA J-APD, À REMÉDIER AUX HANDICAPS DÉTECTÉS CHEZ LES JEUNES EN DIFFICULTÉ.

La chaîne commence au moment du recensement. Puis, le maillon de la J-APD est essentiel, car il conditionne tout ce qui sera fait en aval par les réseaux d'insertion public et associatif.

Dans le cadre du deuxième volet de l'étude, le groupe a procédé à **l'audition du directeur d'une mission locale** et a bénéficié de **l'expertise des membres de la Commission représentant des associations qui travaillent avec des jeunes en difficulté**. En outre, plusieurs de ses membres ont participé à la **rencontre organisée le 9 mars par la délégation interministérielle à l'insertion des jeunes (DIIJ)**, entre les différents acteurs du service national et du réseau public d'insertion des jeunes.

Concernant l'illettrisme, le protocole signé le 23 septembre 1998 entre le ministère de la défense et le ministère de l'emploi et de la solidarité, ainsi que les conventions mises en place, permettent de prendre en compte le nouveau rôle de tous les acteurs dans l'insertion des jeunes. Cela contribue aussi à optimiser les méthodes et les liens entre la DSN - chargée de l'organisation des J-APD - et, d'une part, le groupement permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI), avec ses délégations régionales ; d'autre part, la DIIJ, avec le réseau des missions locales et des permanences accueil, insertion, orientation (PAIO).

Des réunions locales ont eu lieu et une synthèse nationale est attendue, avec la mise en action des comités départementaux, présidés par les préfets, qui doivent suivre l'application du protocole.

La conférence de presse interministérielle, « lutter contre l'illettrisme », qui s'est tenue le 19 mai 1999, a fait l'état des lieux et a proposé un plan d'action.

Au cours de leurs visites d'observation dans les sites APD, en novembre 1998 et en avril 1999, le volet social a semblé décevant à la plupart des membres du groupe, qui reconnaît par ailleurs la difficulté de la tâche.

II.1. En amont de la J-APD.

a) Le recensement.

Il est important de rappeler que les travaux de détection des difficultés à maîtriser les fondamentaux de la langue française, et ceux réalisés en aval pour y remédier, n'ont un véritable intérêt que s'ils touchent toute la population recensée, notamment la jeunesse la plus défavorisée.

Aussi, il y a lieu d'attirer l'attention sur le fait que le nombre de jeunes non recensés demeure important, en augmentation par rapport au système antérieur.

Comment va-t-on gérer le phénomène des inscrits d'office et, par voie de conséquence, l'absentéisme pendant la J-APD ? Certains membres du groupe ont d'ores et

déjà fait des propositions tendant à faire diminuer le taux d'absentéisme, en particulier parmi les jeunes en difficulté, pour lesquels la non-participation à la J-APD serait un facteur supplémentaire d'exclusion. Ces propositions pourraient être discutées lors de la prochaine session.

b) L'information réciproque entre les personnels de la défense nationale et ceux du réseau public d'insertion des jeunes.

Il a été constaté que les personnels militaires et civils de la défense ignorent souvent en quoi consiste le réseau public d'insertion des jeunes, constitué par les missions locales et les PAIO. Quant aux personnels de ce réseau, ils ne mesurent pas toujours l'intérêt que peut présenter la J-APD pour les jeunes susceptibles de les contacter.

En vue d'apporter des améliorations méthodologiques et structurelles, en particulier en ce qui concerne l'orientation des jeunes et le repérage des publics à risque, la **Commission** fait trois propositions :

- *réalisation*, par le ministère de l'emploi et de la solidarité, *d'un livret de présentation des structures d'insertion sociale et professionnelle*, à l'usage du personnel d'encadrement de la DSN et des intervenants militaires ;

- *organisation par la DSN de journées d'information sur la J-APD*, au profit des personnels des missions locales et des PAIO ;

- *participation de chaque référent ou coordonnateur départemental des missions locales à une journée APD*, au moins une fois.

II.2. Les tests

De l'avis général, l'absence de transparence qui prévaut autour des questionnaires destinés à évaluer les acquis fondamentaux de la langue française est regrettable. Il n'est pas admissible, alors même qu'il s'agit de journée citoyenne, de laisser croire que les tests sont anonymes, que les deux catégories de tests sont destinées à des études statistiques.

Les membres du groupe Vécu préconisent la transparence quant aux mesures de détection de l'illettrisme et au caractère pseudo-anonyme des tests proposés.

II.3. L'entretien de fin de journée.

a) Améliorer les modalités de l'entretien.

L'obligation scolaire court jusqu'à seize ans et les jeunes convoqués à la J-APD en ont en général dix-sept. A cet âge, les jeunes en difficulté d'illettrisme, à part ceux ayant une

expérience de CAP en trois ans, sont sortis du système éducatif. C'est justement l'un des intérêts de cette journée que de rattraper ces jeunes et de leur donner une autre chance à un âge plus mûr, avec l'aide des missions locales et des PAIO.

Les membres du groupe ont constaté que l'entretien proposé aux jeunes appelés, notamment en cas d'illettrisme, est mené de façon différente selon les sites, soit collectivement soit individuellement. Dans l'état actuel des choses, aucune instruction ne souligne le caractère individuel de l'entretien, ni la nécessité qu'il soit mené par du personnel civil, formé par les missions locales et PAIO, afin de ne pas faire d'amalgame entre le message social, qui ne relève pas des armées, et le volet militaire de la journée. Parmi les améliorations à apporter à la J-APD, *il serait donc nécessaire que l'entretien soit toujours individuel.*

b) Créer une fonction d'"intervenant social".

Un consensus se dégage pour souhaiter la présence, pour chaque groupe ou au moins pour chaque session, d'un "intervenant social", compétent, formé et motivé, dont le travail serait de s'entretenir avec les jeunes en difficulté d'illettrisme. Le contrat et la mission de cette personne devront s'inscrire dans le temps, ce qui implique qu'elle intervienne sous un statut bien adapté à cette mission.

Une opération expérimentale pourrait être conduite sur une zone de compétence de la DSN. L'opération consisterait, sur trois ou six mois, à organiser la participation systématique d'un "intervenant social" expérimenté à chaque J-APD.

c) Elargir le champ de détection des jeunes en difficulté.

Par ailleurs, la méthodologie actuellement en vigueur pour repérer les jeunes en difficulté conduit essentiellement à isoler les jeunes ne maîtrisant pas la lecture, c'est-à-dire ceux qui risquent la plus grande exclusion. Toutefois, aujourd'hui, l'exclusion prend les formes les plus diverses et touche même des jeunes diplômés. *C'est pourquoi les membres de la Commission souhaitent que tous les types de difficultés d'insertion sociale ou professionnelle soient pris en compte.*

Un entretien devrait ainsi être accordé à tout jeune en exprimant le souhait.

d) Augmenter le taux d'orientation des jeunes en difficulté vers les structures spécialisées.

Suivant les groupes observés, le pourcentage des jeunes détectés en difficulté varie de 0 à 10 %. Toutefois, ils sont peu nombreux à accepter que leurs coordonnées soient communiquées aux missions locales, soit qu'ils affirment ne pas rencontrer de problèmes majeurs dans la vie quotidienne, notamment quand ils ont déjà un travail, soit qu'ils refusent cet état de fait. Par contre, les jeunes encore en cours d'étude, niveau CAP ou BEP, acceptent

plus volontiers de laisser leurs coordonnées ou de prendre l'adresse des missions locales et des PAIO de leur département.

En tout état de cause, rares sont ceux qui font mention de difficultés familiales ou sociales, le contexte ne s'y prêtant guère, ce qui montre bien l'importance du traitement en aval. Pourtant, la discrétion et la qualité du contact établi par les cadres militaires sont le plus souvent remarquables.

Les jeunes ont peut-être parfois un doute quant à la destination réelle des informations demandées. Ont-ils peur d'être enrôlés ? Ils ne veulent surtout pas signer ! **Au total, les chiffres témoignent d'une forte déperdition entre le nombre de jeunes détectés et le nombre de jeunes se présentant dans les structures spécialisées.**

La transmission automatique des coordonnées du jeune est souhaitable ; elle doit néanmoins lui être annoncée au moment de l'entretien. C'est une condition nécessaire pour inverser la tendance.

II.4. Les handicapés.

Dans le texte de loi susmentionné, l'article L. 14-7 stipule : « Ne sont pas soumises à l'obligation de participer à l'appel de préparation à la défense les personnes atteintes d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap les rendant définitivement inaptes à y participer ».

Le caractère universel de l'APD ne peut souffrir de faire des handicapés des gens à part. *Nous souhaitons donc favoriser la participation des jeunes handicapés aptes à participer à la J-APD, et qui voudraient y assister, en soulignant qu'ils n'y sont pas obligés, mais qu'ils n'en sont pas non plus exclus d'office.*

C'est une nuance indispensable à faire connaître, et *cette information doit être diffusée en amont de la J-APD, notamment dans les établissements relevant de l'éducation nationale et du ministère de l'emploi et de solidarité, ainsi que dans les mairies.*

II.5. Le bilan de santé.

Le groupe Vécu est conscient de la difficulté qu'il y aurait à intégrer un volet médical dans la J-APD. **Un bilan de l'état sanitaire de la jeunesse, tel que les armées étaient en mesure de le dresser jusqu'à présent pour les jeunes gens, lui paraît néanmoins essentiel dans le cadre d'une politique de prévention.**

La chaîne médicale en vigueur du temps du service national avait fait ses preuves. Dans une large mesure, elle a contribué aux progrès considérables de la santé publique dans notre pays, en permettant d'identifier des pathologies, en soumettant les jeunes gens aux rappels de

vaccinations nécessaires et en fournissant aux pouvoirs publics la photographie de l'état sanitaire de la jeunesse.

Ce contrôle sanitaire paraît d'autant plus essentiel qu'avec l'entrée des jeunes filles dans le système, en 2000, ce ne serait plus la moitié, mais la totalité d'une classe d'âge, soit 800 000 jeunes, qui serait concernée.

Le bilan sanitaire devrait désormais être assuré en dehors de la J-APD, par les départements ministériels concernés, à savoir le ministère de la santé et le ministère de l'éducation nationale. Cette mesure, maintien d'une médecine préventive en amont de la J-APD, contribuerait aussi à la lutte contre les exclusions.



CONCLUSION

Après seulement huit mois de fonctionnement, l'APD affiche un bilan très positif en ce qui concerne la mobilisation de l'institution militaire et le taux de présence ; en revanche, son contenu et ses enjeux restent largement méconnus par l'opinion publique et la jeunesse.

Pour que l'APD s'affirme réellement comme une réussite, trois défis restent à relever :

- atteindre les objectifs fixés initialement, qui sont rappelées en avant-propos de ce rapport ;
- affronter dans de bonnes conditions le doublement du contingent annuel qui sera consécutif à l'arrivée des jeunes filles ;
- gagner l'adhésion des citoyens.

A cet effet, des efforts importants devront être rapidement entrepris :

- la plupart des recommandations formulées par le groupe Vécu ne pourront donner lieu à des mesures concrètes que si l'organisation de la J-APD fait l'objet d'une parfaite harmonisation à l'échelle du pays, sous le contrôle d'une structure centralisée ;

- le volet social de la J-APD est difficile à mettre en place. Le groupe estime qu'en l'état, il ne donne pas satisfaction et qu'il faut le réaménager. En effet, il ne correspond pas à l'un des métiers naturels des armées, et d'autres départements ministériels doivent y être associés.

Seront annexés au rapport du groupe Vécu

- Un tableau des visites d'observation des J-APD effectuées par les membres du groupe Vécu (sites et dates) ;
- La fiche synthétique d'observation utilisée pour ces visites.
